

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 14 mars, à 20 heures 30, le Conseil municipal de Salles-la-Source, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Louis ALIBERT, Maire.

Présents : Emilienne MARRE, Olivier BRU, Bernard CAUSSE, Nadine GINESTET, Corinne PANISSIÉ, Adjointes

Philippe BERTOLOTTI, Caroline CREPON-PILLONE, Sylvie DUGUÉ-BOYER, Christel LAYROL-PITORSON, Olivia MAILLEBUAU, Jean-Jacques MANDON, Aurélien MAZUC, Fabienne MOARÈS, Stéphane PERRIN, conseillers municipaux.

Représentés :

Laure-Julie COMMANDRÉ a donné procuration à Jean-Louis ALIBERT.

Franck ALIBERT a donné procuration à Olivier BRU.

Jean-Daniel LÉCINA a donné procuration à Christel LAYROL-PITORSON.

Absente : Lucie ENCAUSSE, Stéphane PERRIN (à compter de la délibération n°6).

Madame Corinne PANISSIÉ a été nommée secrétaire

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Une nouvelle demande de déclassement de partie du domaine public à Cougousse nous est parvenue. L'enquête publique n'étant pas finalisée, ce dossier pourrait y être rajouté.

- ✓ Approbation du compte rendu du précédent Conseil municipal :
- ✓ Madame MAILLEBUAU demande si la question sur la situation du Créneau sera abordée ce jour. Elle n'a pas formulé la question par écrit. Monsieur le Maire confirme que le sujet sera abordé. Le compte rendu est adopté par 17 voix. (Madame MOARÈS absente)

- ✓ Les décisions du Maire : RAS

Délibération n°20220314-1

APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Sous la présidence de Monsieur Bru, adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 1 383 108.53 €

Recettes : 1 781 134.87 €

Reports N-1 : 262 567.63 €

Excédent de clôture : 660 593.97 €

Investissement

Dépenses : 1 142 368.93 €

Recettes : 1 683 662.22 €

Reports N-1 : - 60 420.65 €

Restes à réaliser Recettes : 2 137 177 €

Restes à réaliser Dépenses : 2 697 815 €

Besoin de financement : 79 765.36 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le compte administratif du budget communal 2021.

🌀🌀🌀🌀🌀

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Conseil municipal,

- après s’être fait présenter le budget primitif de l’exercice 2021 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des état de développement des comptes de tiers, ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer ;
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2021 ;
- après s’être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu’il a procédé à toutes les opérations d’ordre qu’il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. statuant sur l’ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l’exécution du budget de l’exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare, à l’unanimité de ses membres présents et représentés, que le compte de gestion dressé, pour l’exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part.

☺☺☺☺ ☺☺☺☺☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺

AFFECTATION DU RÉSULTAT D’EXPLOITATION 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l’exercice 2021, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Bru, Adjoint au Maire en charge des finances, et après en avoir délibéré, statuant sur l’affectation du résultat d’exploitation de cet exercice, à l’unanimité de ses membres présents et représentés, valide l’affectation de l’excédent d’exploitation constaté de 660 593.97 €.

- ✓ Au compte 1068 pour 79 765.36 €
- ✓ Au compte 002, excédent antérieur reporté de fonctionnement pour 580 828.61 €.

☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺ ☺☺☺☺

TRANSFERT DE VOIRIE ET RÉSEAUX LOTISSEMENTS LE CRÈS 2 ET LE CRÈS 3

Vu la demande de M. BERTRAND David, en date du 29 novembre 2021, représentant de la SCI LA BOURGADE (propriétaire de la voie du lotissement) souhaitant l’intégration de la voie et des réseaux du lotissement LE CRÈS 2 et LE CRÈS 3 dans le domaine public communal ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Considérant que cette voie privée est ouverte à la circulation publique, qu’elle est en bon état ;

Considérant que pour que cette voie soit transférée dans le domaine public de la commune il convient tout d'abord qu'elle soit la propriété de la commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE l'intégration des réseaux et l'acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées commune de Salles-la-Source section BR n°498 d'une surface de 20 m², BR 499 d'une surface de 401 m², BR 500 d'une surface de 1144 m² et BR 527 d'une surface de 790 m² (conformément au plan ci-joint) appartenant à la SCI LA BOURGADE,

PRÉCISE qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que le propriétaire demandeur remboursera à la commune tous les frais engagés par la commune.

AUTORISE

- Le 1^{er} Adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;
- Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

🌀🌀🌀🌀🌀

Délibération n°20220314-5

ACQUISITION AU MONTEIL ROUTE DE SAINT- AUSTREMOINE

Madame MARRE 1^{ère} adjointe au Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'implanter des conteneurs poubelles au lieu-dit Le Monteil.

Pour réaliser cet aménagement, elle propose d'acquérir une parcelle située au carrefour entre les lieux-dits Le Monteil et Mernac, propriété de M. et MME GARRIC Yves, cadastrée AY 728 d'une surface de 153 m². Elle propose un prix forfaitaire de 300€.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1 ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, :

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée commune de Salles-la-Source section AY 728 de 153 m² appartenant à M. et MME GARRIC Yves pour un prix forfaitaire de 300€,

PRÉCISE qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L 1311-13 CGCT avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie et que les frais d'acte seront supportés par la commune.

AUTORISE

- Le 1^{er} adjoint à signer l'acte correspondant en tant que représentant de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;
- Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

🌀🌀🌀🌀🌀

Délibération n°20220314-6

SUBVENTIONS

Monsieur BRU, Adjoint au Maire en charge des finances, propose au Conseil municipal le versement de l'acompte de subvention au Créneau et à l'OGEC de l'école Saint-Joseph de Salles ainsi que les subventions suivantes :

657433	Le Créneau	40 000.00€
657402	OGEC école Saint Joseph	20 000.00€
657431	Les Amis de Saint Loup et Saint Paul	150.00€
657434	Les Touroulis	1 500.00€
	TOTAL	61 650.00€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide de verser les subventions telles que présentées. Les crédits seront inscrits au BP 2022.

ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର

Délibération n°20220314-7

EGLISE DE COUGOUSSE : PARTICIPATION AUX TRAVAUX

Monsieur Bru, Adjoint au Maire, expose au Conseil municipal que des travaux de réfection du pavage du chœur ont été réalisés dans l'église de Cougousse. L'Association « Les Amis de Saint-Denis » souhaite participer à ces travaux à hauteur de 1 350.00 €. Il convient pour le Conseil municipal d'accepter cette aide financière.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte la participation des « Amis de Saint-Denis » pour les travaux de réfection dans l'église de Cougousse à hauteur de 1 350.00 €.

ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର

Délibération n°20220314-8

ENQUETE PUBLIQUE – DECLASSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 22 novembre 2021 autorisant la mise en œuvre d'une enquête publique pour trois cessions de terrains.

Il informe qu'un courrier a été reçu en date du 3 mars 2022, et propose d'ajouter cette demande d'acquisition de terrain.

Il s'agit d'une demande présentée par :

- Madame Huguette GONZALEZ : acquisition d'une partie de domaine public situé entre la parcelle AZ 133 dont elle est propriétaire et la parcelle AZ 132.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, accepte de soumettre cette demande à enquête publique et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର ଝଡ଼ନ଼ର

L'ordre du jour étant épuisé à 22H00, Monsieur le Maire clos la séance.